



PLAN ANTI-DÉCHETS

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DE LA CINOR

PROJET SOUMIS À CONSULTATION PUBLIQUE
JUSQU'AU 30 AVRIL 2022

NOTRE AMBITION

Il est plus que temps de réduire nos déchets. Les investissements qui seront fait sur la prévention, sont autant d'économie réalisée sur la collecte et le traitement de nos déchets. C'est tout l'enjeu de notre prochain PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA).

Ce **plan anti-déchets** est réglementaire et doit définir une série d'actions à mener sur les 6 prochaines années (2022 - 2027) avec des objectifs de réduction quantifiables.

Réduire nos déchets, c'est aussi réduire de nombreuses conséquences : le coût de traitement, l'épuisement des sols, la pollution des sols, émission de CO2... C'est pourquoi, il est important de recueillir l'expression de tous, car nous sommes tous concernés par notre cadre de vie et la gestion de nos déchets.

Alors ensemble, consommons mieux et produisons mieux, pour le plus grand bien de notre île.

Maurice GIRONCEL

NOTRE OBJECTIF

Réduire nos déchets de 3 KG par mois et par habitant.
Soit près de 7800 tonnes de déchets évitées à la fin du Plan.

Le **PLAN ANTI-DÉCHETS** est un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). C'est un plan d'actions sur 6 ans pour réduire les déchets d'une collectivité. Il regroupe toutes les mesures prioritaires prises sur un territoire, pour limiter la production de déchets.

!!
Votre avis nous intéresse !



LA PRÉVENTION C'EST QUOI?
C'est tout ce que chacun peut faire avant la collecte et le traitement : réduction à la source, choix de consommation, 2^{ème} vie, ...

LES ACTIONS DU PLAN ANTI-DÉCHETS



DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET DÉCHETS DU BTP

- DÉVELOPPER des projets d'Écologie Industrielle (EIT)
- ORGANISER des brocantes à base de surplus de produits professionnels
- EXPÉRIMENTER sur 4 chantiers BTP une meilleure gestion des déchets (économie circulaire)
- ORGANISER des événements d'information et de sensibilisation auprès des acteurs économiques

DURÉE DE VIE DES PRODUITS



- ÉQUIPER 8 déchèteries sur 10 en espaces de réemploi
- VALORISER les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- INSTALLER 20 boîtes à livres sur le territoire
- OUVRIR de nouvelles déchèteries et ressourceries

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



- RÉALISER des diagnostics déchets chez les restaurateurs
- PROMOUVOIR les outils de communication du REGAL
- SENSIBILISER les consommateurs sur leur modèle alimentaire
- RÉDUIRE le gaspillage alimentaire en milieu scolaire

ACTIONS ENGAGÉES



- COMMUNICATIONS anti-déchets
- DÉVELOPPER l'éco exemplarité de la collectivité
- EXPÉRIMENTER la mise en place d'une tarification incitative
- INTÉGRER des clauses environnementales dans tous les marchés publics
- SENSIBILISER chaque association subventionnée à la prévention des déchets

DÉCHETS VERTS ET FERMENTISCIIBLES



- FAVORISER le recours au compostage individuel et déployer le compostage collectif
- FAVORISER le recours au broyage

CONSOMMATION RESPONSABLE



- PROMOUVOIR le vrac : 30 commerçants labellisés
- ÉQUIPER les Boîtes aux lettres en STOP PUB
- FACILITER la location de matériel en ressourcerie
- PROMOUVOIR le don avec des points de collecte éphémères
- FAIRE de la prévention sur l'utilisation des produits dangereux

DÉCHETS MARINS



- COMMUNIQUER sur la destination des dépôts sauvages
- DÉPLOYER 10 filets en bout de réseaux d'eaux pluviales



SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE MOYEN



33 ETP sur 6 ans

Charge de travail (ETP) nécessaire pour déployer le PLPDMA



4 011 k€ sur 6 ans

Moyens financiers incluant le cout RH moyen (interne ou via prestation externe) nécessaires pour déployer le PLPDMA



Des moyens humains et financiers conséquents pour assurer la réussite du PLPDMA et atteindre les **objectifs de -35kg/hab soit 7800 tonnes évitées** au terme des 6 ans du Plan.

CONSULTATION PUBLIQUE COMMENT *participer ?*

Vous souhaitez donner votre avis sur le projet du plan anti-déchets ? Ou encore consulter le rapport et le plan complet ? Nous encourageons ?

Pour consulter le rapport complet et sa synthèse, vous pouvez vous rendre sur notre site : www.cinor.re

Nous nous engageons à répondre à toutes vos questions, au terme de la période de consultation.

La date limite de réception des avis du public est fixée au **30 AVRIL 2022**.

Pour donner votre avis sur le plan anti-déchets (PLPDMA), écrivez-nous à l'adresse suivante :

plan.antidechets@cinor.re

